



DEMANDE DE DEROGATION

Inscription des enfants de communes extérieures dans les établissements scolaires publics de Longuenesse

Sans autorisation, aucun enfant ne peut être inscrit.

L'administration municipale se dégage de toute responsabilité pour les enfants qui seraient inscrits sans son autorisation.

Application de la Circulaire Préfectorale du 28 septembre 1989 relative à la répartition entre les communes des charges de fonctionnement des Ecoles Publiques accueillant des enfants des communes voisines.

A établir en double exemplaire et à rendre en Mairie de Longuenesse après visa de la Commune du domicile.

ECRIRE EN MAJUSCULE ET EN NOIR SVP

ANNEE SCOLAIRE D'INSCRIPTION			
PARTIE RESERVEE A LA FAMILLE			
ENFANT			
NOM et Prénom (sexe : F ou M)			
Date et lieu de Naissance			
RESPONSABLE DE L'ENFANT		PERE	MERE
Nom et Prénom			
Adresse			
COMMUNE DU DOMICILE			
N° de téléphone			
Profession			
Nom & adresse de l'Employeur			
<i>L'adresse de l'enfant et obligatoirement celle des parents. L'administration se réserve le droit de prendre toute mesure en cas de fausse adresse déclarée.</i>			
FRERES ET SOEURS SCOLARISES			
NOM – PRENOM	Date de Naissance	Ecole Fréquentée	Classe
SITUATION SCOLAIRE ACTUELLE DE L'ENFANT			
Première scolarisation	☐	OUI	☐ NON
Si l'enfant est déjà scolarisé, établissement fréquenté et classe			
Ecole desservant le domicile des parents (selon adresse)			
Ecole de Longuenesse sollicitée et classe d'inscription			

MOTIFS DE L'INSCRIPTION DANS L'ETABLISSEMENT DEMANDE		
Cas dérogatoires		Les deux parents travaillent et absence de moyens de garde, cantine dans la commune du domicile
		Raisons médicales (justifiées par un document médical)
		Maintien de la fratrie (frère/soeur déjà scolarisé dans un établissement de la commune demandée)
Cas non dérogatoires		Poursuite de la scolarité dans la même école
		Parent/Nourrice domicilié-e sur la commune demandée - Préciser adresse :
		Autres – Préciser :

PARTIE RESERVEE A LA COMMUNE DU DOMICILE				
La Commune du domicile dispose d'une capacité d'accueil suffisante en :				
Maternelle	☐	OUI	☐	NON
Elémentaire	☐	OUI	☐	NON
L'élève peut bénéficier, dans la Commune du domicile d'un service de :				
Garderie	☐	OUI	☐	NON
Restauration	☐	OUI	☐	NON
AVIS DU MAIRE DE LA COMMUNE DU DOMICILE		☐	FAVORABLE*	☐
DEFAVORABLE				
Observations/Motifs :				
<i>*Dans ce cas, la Commune du domicile s'engage à payer le montant de frais de participation.</i>				
A _____ le _____ (signature et cachet de la Commune du domicile)				

PARTIE RESERVEE A LA COMMUNE D'ACCUEIL (Décision)	
Le Maire de Longuenesse,	
☐	Autorise l'inscription de l'enfant dans l'école demandée
☐	Regrette de ne pouvoir autoriser l'inscription de l'enfant dans l'école demandée mais donne son accord pour sa scolarisation à l'école _____
☐	Regrette de ne pouvoir autoriser l'inscription de l'enfant dans un établissement de Longuenesse
Observations/Motifs :	
A LONGUENESSE, le _____ Le Maire, Jean-Marie BARBIER	